

Foire aux questions

- Je n'ai plus accès à mon adresse électronique d'identification. Comment la modifier ?

La mise à jour du site AFET de juin 2018 permet de revalider l'adresse mail n°2 pour qu'elle devienne l'adresse mail n°1 et l'identifiant de connexion.

- Lorsque je sélectionne « en disponibilité » dans le champ « fonction actuelle », certains champs ne sont plus accessibles.

Le choix de l'item « en disponibilité » ne permet que de renseigner le champ « depuis le ».

- Je ne trouve pas l'item correspondant à ma situation.

Vous vous efforcerez dans la mesure du possible de choisir l'item le plus proche, tout en adressant un mail à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr pour signaler cette insuffisance. Les nomenclatures actuelles étant amenées à évoluer, nous prendrons en compte vos remarques et suggestions lors de la prochaine mise à jour du site AFET.

- Les champs rédactionnels libres « description/informations complémentaires » sont tronqués.

Chaque champ est limité à 250 signes (caractères et espaces).

- J'ai validé mon CV mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.

La validation du CV permet au service compétent du MENJ/MESRI d'avoir accès immédiatement aux données saisies par le candidat. La validation du CV peut donc s'effectuer à de multiples reprises.

- Il m'est impossible de saisir mes vœux avant de terminer mon CV.

La saisie des vœux n'est possible que lorsque tous les champs obligatoires du CV sont remplis.

- Je viens de saisir un vœu mais je n'ai pas reçu d'accusé de réception.

L'accusé de réception électronique qui permet d'attester la candidature et les vœux émis est envoyé aux candidats après la clôture de l'appel à candidatures.

- La date limite de candidature sur le site du MEAE ne correspond pas à celle figurant sur le site AFET du MENJ/MESRI.

La gestion des appels à candidatures étant effectuée par des services différents, il se peut que des différences de dates soient constatées. Les personnels du MENJ/MESRI ne doivent tenir compte que des dates figurant sur le site www.afet.education.gouv.fr

- Je souhaite annuler un vœu après la clôture de l'appel à candidatures.

Vous devez adresser un courriel à dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr en indiquant votre numéro de CV et la référence du poste concerné (fonction, pays, ville).

- Je souhaite participer au 2^{ème} appel à candidatures mais je m'aperçois que mes vœux du 1^{er} appel à candidatures ne sont plus accessibles sur le site.

A l'issue de la clôture de chaque appel à candidatures, tous les vœux sont extraits du compte du candidat pour être importés et archivés dans un logiciel. La page « vœux » étant remise à zéro, les candidats peuvent émettre 4 nouveaux vœux à chaque nouvel appel à candidatures.

- J'ai participé à la 1^{ère} transparence mais je veux remplacer un de mes vœux par un poste paru à la 2^{ème} transparence ouverte actuellement.

Les vœux précédents des candidats étant extraits du compte du candidat pour être importés dans un logiciel, la modification et la suppression des vœux par les candidats ne peuvent donc s'effectuer que pendant la durée de l'appel à candidatures.

- Combien d'appels à candidatures seront publiés au cours de l'année sur le site AFET ?

L'appel principal à candidatures comprend la grande majorité des postes à pourvoir. Elle est publiée entre les mois de juin et août. Le nombre d'appels à candidatures complémentaires dépend du nombre de postes à pourvoir publiés par le MEAE tout au long de l'année sur son site Pastel.

- Je suis candidat depuis plusieurs années à des postes dans le réseau culturel du MEAE mais je n'ai jamais été convoqué pour un entretien. Pourriez-vous me dire ce qui nuit à ma candidature ?

Dans un contexte d'augmentation du nombre de candidats et des compétences requises pour occuper une fonction dans le réseau culturel du MEAE, un équilibre est recherché entre la formation- initiale et continue- du candidat et son expérience à l'international. Afin d'optimiser ses chances d'être convoqué à un entretien, le candidat doit veiller à ce que son profil soit en parfaite adéquation avec la fiche de poste de la fonction souhaitée.

- Que dois-je faire si un poste publié sur le site du MEAE ne figure pas sur le site AFET ?

Le MEAE publiant au fil de l'eau et tout au long de l'année quelques postes supplémentaires à pourvoir, le MENJ/MESRI ne peut pas toujours opérer un regroupement afin d'ouvrir une transparence complémentaire. Les candidats sont donc autorisés à ne candidater que sur le site Pastel du MEAE en signalant leur candidature (fonction, pays, ville) à l'adresse dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr

- Quand saurai-je si ma candidature a été retenue ou pas par la DGRH ?

La DGRH transmet au MEAE la liste des candidats dont le profil a retenu son attention pour les postes sollicités. Parallèlement, le MEAE prend seul la décision de convoquer les candidats qu'il estime compétents, à la lecture de leur CV, pour occuper un poste dans son réseau.

- Quand le MEAE prévient-il les candidats pour un éventuel entretien ?

Les entretiens se déroulent habituellement entre le dernier trimestre de l'année civile et la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante, en fonction des catégories de postes et des priorités fixées en début du mouvement.

- Quand est-on informé des résultats par le MEAE ?

Le MEAE ne contactant que les candidats susceptibles d'être recrutés, une absence de réponse vers la fin du mois d'avril signifie que la candidature de l'agent n'est pas retenue.